

de personnes qui peuvent se prononcer avec connaissance de cause, il constatera que ce chemin ne passe pas aux endroits les plus favorables. La route de la rivière Athabaska jusqu'au petit lac des Esclaves traverse une contrée montagneuse et accidentée. On trouverait un chemin plus avantageux un peu plus vers l'ouest, et cette route se trouverait à longer les endroits destinés à des établissements de colonisation. Se propose-t-on de construire ce chemin jusqu'à la tête ou jusqu'à l'embouchure du petit lac des Esclaves ? L'honorable ministre établit deux routes pour le district de la rivière à la Paix, tandis qu'il n'en faudrait qu'une. Les gens qui voyagent dans cette région se servent de voitures ou de bateaux à vapeur. Dans ce dernier cas, ils ne passeront pas par ce chemin. Ils descendront la rivière Athabaska, pour remonter ensuite la rivière à la Paix. S'ils voyagent en voiture, il leur faudra traverser la contrée qui s'étend de la rivière Athabaska jusqu'à la rivière à la Paix. Ils seront obligés de longer les montagnes à une distance plus rapprochée que celle du chemin que l'honorable ministre nous a tracé. Je parle avec connaissance de cause, et je suis convaincu que si l'honorable ministre consulte ceux qui voyagent dans cette partie du pays et qui connaissent parfaitement l'état de choses qui existe, il constatera l'exactitude de ce que j'avance ici. De Fort Assiniboine, sur la rivière Athabaska, il peut trouver un très bon chemin à travers une région fertile, jusqu'à la rivière à la Paix et de là, s'il veut se rendre à l'embouchure de cette rivière, il trouvera une bonne route par eau ou par terre. Le premier chemin connu sous le nom de chemin d'Edmonton, n'a pas été construit à travers une bonne région.

M. SPROULE : Je croyais que toutes ces dépenses ne se faisaient que par l'entremise du Conseil d'administration du Nord-Ouest. Si je ne me trompe, ce dernier a eu l'habitude de construire ces chemins, et nous lui accordions ensuite l'argent nécessaire pour acquitter le coût de ces ouvrages. Voudrait-on changer cette coutume ? Allons-nous commencer à construire des chemins sans nous occuper du conseil des Territoires ?

L'honorable M. HYMAN : En thèse générale, cela a été la coutume, mais dans le cas qui nous occupe, le ministre de l'Intérieur m'informe que le but de la construction de ces routes est de permettre aux colons d'aller s'établir dans des régions fertiles. A l'heure qu'il est, ces districts sont à peine colonisés, et le ministère de l'Intérieur nous a fait remarquer qu'il est de l'intérêt du Canada de faire ces dépenses légères pour livrer ces terres à la colonisation.

M. SPROULE : Ce n'est pas là le point que je discute. Je demande simplement : Comment ce crédit sera-t-il dépensé ?

L'honorable M. HYMAN : Par le ministère, je suppose.

M. SAM. HUGHES.

M. SPROULE : Pas par le conseil du Nord-Ouest ?

L'honorable M. HYMAN : Non, mais par le ministère.

M. SPROULE : Nous allons commencer à dépenser des crédits qui, jusqu'à présent, n'étaient appliqués que par le conseil des Territoires lui-même.

L'honorable M. HYMAN : Dans le cas actuel seulement.

M. SPROULE : C'est un changement dans la politique suivie jusqu'à présent par le gouvernement.

L'honorable M. HYMAN : J'ai déjà dit qu'il s'agissait d'un cas exceptionnel. Ce crédit se trouve dans les estimations à la demande du ministère de l'Intérieur. Il y a dans cette région des terres fédérales de valeur, et dans le but de permettre aux colons de s'y rendre, il faut construire nécessairement ces routes. On nous informe que les colons affluent dans cette partie du pays, mais ce district est à peine ouvert à la colonisation. Quant à ce crédit lui-même, il constitue une exception à la règle générale que nous avons suivie et qui consiste à laisser construire ces routes par le conseil d'administration du Nord-Ouest. Ces terres appartiennent au Dominion et le conseil du Nord-Ouest se soucie fort peu d'assumer la responsabilité d'une dépense semblable. Le gouvernement considère qu'il est de l'intérêt du pays de construire ces routes, afin de livrer à la colonisation les terres du domaine fédéral.

M. BOYD : Il me semble qu'en tant que le Manitoba se trouve concerné, l'explication est fort habile. C'est un spectacle nouveau pour moi de voir le gouvernement construire des chemins de colonisation dans une province comme le Manitoba. A mon sens, le gouvernement établit un précédent dangereux, en exécutant ces travaux dans une province organisée. D'après les renseignements qui m'ont été fournis, je puis dire que dans au moins trois cas, on dépensera cet argent pour l'avantage des candidats du gouvernement qui ont déjà été choisis.

L'honorable M. HYMAN : Vu l'absence de mon collègue, l'honorable ministre de l'Intérieur (M. Sifton), je demanderai que ce crédit reste en suspens.

M. BOYD : On m'informe qu'il a un certain vote étranger dans les localités qui seront traversées par ces routes et que l'objet de ces dépenses est bien celui que j'ai indiqué. C'est un précédent bien extraordinaire à établir que de commencer à dépenser de cette façon les deniers publics. Si le gouvernement veut faire ces dépenses, qu'il suive au moins une méthode raisonnable.

M. SAM. HUGHES : Laissez cela au gouvernement du Manitoba.